



Prévention des atteintes à la santé
lors des opérations de désinfection
des surfaces et des instruments à
l'hôpital et au cabinet médical

suvapro

Le travail en sécurité

Le modèle Suva

Les quatre piliers de la Suva

- La Suva est mieux qu'une assurance: elle regroupe la prévention, l'assurance et la réadaptation.
- La Suva est gérée par les partenaires sociaux. La composition équilibrée de son Conseil d'administration, constitué de représentants des employeurs, des travailleurs et de la Confédération, permet des solutions consensuelles et pragmatiques.
- Les excédents de recettes de la Suva sont restitués aux assurés sous la forme de primes plus basses.
- La Suva est financièrement autonome et ne perçoit aucune subvention de l'Etat.

Suva

Division médecine du travail
Case postale, 6002 Lucerne

Renseignements

Case postale, 1001 Lausanne
Tél. 021 310 80 40
Fax 021 310 80 49

Commandes

www.suva.ch/waswo-f
Fax 041 419 59 17
Tél. 041 419 58 51

Titre

Prévention des atteintes à la santé lors des opérations de désinfection des surfaces et des instruments à l'hôpital et au cabinet médical

Auteurs

D^{rs} Marcel Jost, Martin Rügger, Bernard Liechti

Image de couverture

S. Märki, H. Utzinger, Département Innere Medizin, USZ

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, avec mention de la source.

1^{re} édition: 1 février 993

Edition revue et corrigée: février 2008

Référence

2869/23.f

Les risques des désinfectants

La désinfection d'objets, d'instruments, d'appareils et de surfaces de travail s'effectue le plus souvent par des processus chimiques. Parmi les substances utilisées, on compte les aldéhydes (formaldéhyde, glutaraldéhyde, glyoxal), les oxydants, les alcools, les phénols, les amphotensides, les ammoniums quaternaires, les peroxydes, des dérivés d'amines alkylées ainsi que les biguanides.

La manipulation des désinfectants peut entraîner des effets secondaires indésirables:

- **Affections cutanées:** des irritations et des dermatoses d'usure peuvent être déclenchées par l'effet irritant et dégraissant des désinfectants. Ces manifestations d'intolérance cutanée sont favorisées avant tout par un emploi inadéquat (p. ex. fausse concentration), par l'usage répété (lavage fréquent des mains avec une solution détergente), ainsi que par une prédisposition générale de la peau (terrain atopique). Certains produits sont en outre susceptibles de déclencher de vrais eczéma de contact.
- **Affections respiratoires:** les aérosols et les vapeurs de certains désinfectants peuvent causer une irritation des voies respiratoires supérieures et inférieures. Les expositions modérées n'entraînent que des symptômes transitoires, alors que l'inhalation de hautes concentrations – par exemple lors de défauts techniques – peut provoquer une sévère inflammation des muqueuses respiratoires. Certains constituants allergisants, avant tout le formaldéhyde, peuvent en outre déclencher un asthme bronchique allergique. Ces lésions irritatives ou allergiques peuvent également survenir au niveau des conjonctives oculaires.

Comme les autres substances utilisées professionnellement, les principes actifs des désinfectants ont été testés quant à leur cancérogénicité éventuelle. Le formaldéhyde est suspecté de développer une activité cancérogène lors d'expérimentations animales. Lors de ces expériences, les animaux ont cependant été exposés à des concentrations considérablement plus élevées que les valeurs limites admises et provoquant également de sévères inflammations de la muqueuse nasale. En revanche, les études épidémiologiques conduites jusqu'à présent chez les travailleurs n'ont pas montré de risque accru de cancer.

Principes pour éviter les atteintes à la santé

1. Les procédés de travail doivent être conçus de manière à limiter au strict minimum les contacts des désinfectants avec la peau.
2. L'inhalation de vapeurs et d'aérosols de désinfectants doit être évitée autant que possible par des moyens appropriés. Les valeurs limites d'exposition (VME)* doivent être dans tous les cas respectées.

Pour atteindre la protection recherchée, il est important d'utiliser les désinfectants en suivant les instructions du fabricant. La désinfection des surfaces doit être limitée au strict nécessaire; il est recommandé de procéder à une classification des secteurs des hôpitaux et des cabinets médicaux en fonction des exigences d'hygiène à respecter.

*Valeurs VME: ces valeurs limites d'exposition aux postes de travail se trouvent dans la publication de la Suva paraissant périodiquement. Lors de l'impression de ce texte, les valeurs suivantes sont par exemple en vigueur:

- Formaldéhyde: 0,3 ppm
(VLE sur une courte durée: 0,6 ppm; 4 x 15 min par journée de travail)
- Glutaraldéhyde: 0,05 ppm
(VLE sur une courte durée: 0,1 ppm; 4 x 15 min par journée de travail)
- Ethanol: 500 ppm
(VLE sur une courte durée: 1000 ppm; 4 x 15 min par journée de travail)
- 2 propanol: 200 ppm
(VLE sur une courte durée: 400 ppm; 4 x 15 min par journée de travail)

Recommandations lors d'utilisation de désinfectants

A Inventaire

Faites l'inventaire et relevez la composition des désinfectants qui sont utilisés dans votre secteur de travail.

B Utilisation des désinfectants

- Respectez scrupuleusement les indications du fournisseur et du fabricant, ainsi que celles de votre responsable de l'hygiène hospitalière.
- Renoncez aux procédés de brumisation ou de vaporisation des désinfectants (désinfection par sprays). Utilisez à leur place une désinfection par essuyage humide.
- Ne dépassez jamais les concentrations recommandées.
- Ne mélangez pas les désinfectants à base d'aldéhydes avec de l'eau bouillante et n'en utilisez pas non plus pour le rinçage de ces produits.
- Portez des gants de protection s'il existe un risque de contact cutané. Prenez soin de votre peau en utilisant une crème protectrice avant et pendant le travail, un savon ménageant la peau ainsi qu'une crème hydratante en fin de travail.
- Utilisez des gants en matière adéquate (p. ex. nitrile), résistants aux produits lors d'utilisation d'un produit chimique pendant un temps prolongé.
- Lors d'utilisation de désinfectants volatils, veillez à garantir une bonne aération. Durant ces travaux, mettez le système de ventilation au régime maximal.
- Lors d'utilisation de désinfectants volatils, il est possible de faire appel à des machines de nettoyage disposant d'une aspiration à la source des excédents de désinfectant, ce qui abaisse la concentration du produit dans l'air du local.
- Portez des lunettes de protection en cas de risque de projection dans les yeux (manipulation ouverte de désinfectants concentrés, nettoyage manuel d'endoscopes et d'instruments).
- Recourez dans la mesure du possible à des systèmes de désinfection automatiques pour les endoscopes et les instruments.

- Couvrez le bac de désinfection lors de la désinfection d'instruments.
- Si exceptionnellement de hautes concentrations de désinfectants sont utilisées, le port d'un masque respiratoire est impératif.

C Mise en œuvre de techniques de désinfection moins risquées

Pour la désinfection des instruments, testez un procédé thermique plutôt que chimique. Lors de l'achat d'appareils qui doivent être désinfectés, on donnera la préférence aux modèles dont les constituants résistent à la chaleur.

D Mesures dans l'air ambiant

Il est possible de procéder à des mesures de la concentration des désinfectants volatils, si l'on n'est pas certain que les valeurs limites d'exposition (VME) sont respectées. Des mesures sont également indiquées si l'on constate une irritation des muqueuses lors de l'utilisation de ces produits.

E Mesures à prendre en cas de contamination par les désinfectants

- En cas de projection dans les yeux d'un désinfectant irritant concentré, rincez durant 10–15 minutes à l'eau courante. En cas de doute, consultez ensuite un médecin.
- En cas de contact involontaire avec la peau, rincez immédiatement avec beaucoup d'eau.
- N'oubliez pas de changer de vêtements si ceux-ci ont été fortement imprégnés avec des produits concentrés.

F Inflammabilité des solutions alcooliques

Si l'on utilise des désinfectants à base d'alcools, il se produit des vapeurs entraînant un risque d'incendie ou d'explosion. Prenez donc garde aux points suivants:

- En raison du risque d'incendie et d'explosion, les désinfectants alcoolisés ne doivent être utilisés que sur de petites surfaces (appareils, plateaux), mais pas sur des sols ou des parois.
- Il ne faut jamais utiliser de solutions alcooliques sur des surfaces ou des appareils surchauffés.
- Veillez à ce que durant le processus de désinfection avec une solution alcoolique, aucune source d'étincelle électrique ni aucun emploi d'appareil laser ne se situe à proximité.
- En cas de doute, consultez les instances compétentes en matière de prévention des incendies et des explosions.

Autres informations

Si vous avez des questions sur la protection de la santé lors de l'utilisation de désinfectants, adressez vous aux instances suivantes:

- Suva, division médecine du travail
Case postale, 1001 Lausanne
Tél. 021 310 81 11, fax 021 310 81 10
E-mail: medecine.travail@suva.ch
- Suva, Abteilung Arbeitsmedizin
Postfach, 6002 Luzern
Tél. 041 419 51 11, fax 041 419 62 05
E-mail: arbeitsmedizin@suva.ch
- Suva, Abteilung Gesundheitsschutz am Arbeitsplatz, Bereich Chemie
Postfach, 6002 Luzern
Tél. 041 419 51 11, fax 041 419 52 04
E-mail: chemie@suva.ch

Pour les questions pratiques concernant l'utilisation des désinfectants, nous vous renvoyons au fabricant, à la Société suisse d'hygiène hospitalière et au groupe d'intérêt des spécialistes infirmières et infirmiers en prévention de l'infection (S.I.P.I.).

Des informations plus détaillées sont disponibles dans la publication «Sécurité dans l'emploi des désinfectants en milieu de soins», publiée par le Comité international de l'AISS de prévention des risques professionnels dans le secteur santé.